

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°1)

PROLOGUE A TOUS LES ENTRETIENS :

Ce qui justifie cette série d'entretiens :

La plupart des valeurs conceptuelles ou morales du Judaïsme se retrouvent peu ou prou en « *pièces détachées* » dans les différentes cultures et religions. Mais ce qui a toujours fait l'entière spécificité et exclusivité du Mosaïsme (ce que reprendra l'Islam quelques millénaires plus tard) reste le concept fondamental d'un **MONOTHEISME « ABSOLUMENT ABSOLU »** énonçant qu'une seule Force **unique et indivisible** dirige l'ensemble de l'univers, ou des multivers, que cela soit de l'infiniment petit moléculaire à l'infiniment grand et de même dans l'infinité du temps. Ce qui implique la non limitation du savoir, du temps d'existence, de la force et du lieu de cette « Divinité » unique et incommensurable. (« Omniscience » « surnom de Eternel » « Omnipotence » « Omniprésence »....).

Que nous dit en effet le décalogue dès son début en SOCLE de cette nouvelle religion ? (la traduction est malheureusement impossible au strict mot à mot car le vocable hébreu est très concis et diversifié)

1°) Le Dieu de Moïse est non seulement unique mais aussi présent dans le cours de l'histoire

Je suis - le Tétragramme - Qui - suis le support de toutes tes croyances surnaturelles - Qui t'ai extrait - du pays d'Egypte - du domaine - des servilités

(Anokh'i) - (intraduisible) - (Eloékh'a) - (achér) - (Otsétikh'a) - (mé-érets mitsraïm) - (mibéïth) (avadim)

2°) Tout autre concept, nous dit la Table de Loi, serait un total égarement de l'homme

Tu n'auras pas d'autres croyances surnaturelles (élohim) ni de façon superficielle (sens de « al ») ni en profondeur (pné ou panai - voir aussi penima dans l'hymne national)

3°) Il n'est donc nulle molécule de l'Univers où cette Force ne soit exclusive et donc l'homme ne doit accorder nul crédit autre à TOUT ce qui peut exister, et ce :

Ni dans le ciel, Ni sur la terre, Ni dans les eaux, Ni sous terre...

4°) Et surtout (Exode 20 :7)

Toute récupération du Nom de Dieu pour énoncer des mensonges , des fadaïses, des balivernes et toutes autres contrevérités est une dérive strictement impardonnable (et c'est d'ailleurs le seul item du décalogue non soumis au pardon de par son extrême gravité)

Au cours de ces entretiens, nous étudierons en survol successivement les bafouements de ce message: D'abord en rappelant les autres textes du Pentateuque (Torah) qui renforcent cette position énoncée et non ambiguë du décalogue et la confortent, ensuite en examinant les violations itératives du peuple ou des Lévites ou des propos de certains rabbins vers des idolâtries ouvertes et contraires à leur fonction (judéo idolâtries) D'abord dans la Torah, puis dans les autres textes de la Bible , encore dans le talmud , et enfin depuis le talmud.

NB : Nous nous attacherons à asseoir régulièrement nos propos sur et par des citations de références textuelles précises (bibliques ou post bibliques) par souci d'un travail espéré objectif.

A SUIVRE.....

(Entretien n°2)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR : Le décalogue énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**. Toute récupération du Divin à des fins mensongères , fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONAI LÉ CHAV)

Les redites martelant cette vérité sont multiples , et d'abord dites de façon 'affirmative'

(Dans notre prochain entretien, nous en verrons les renforcements, mais par les condamnations aux manquements y relatifs)

Ces redites du Décalogue sont rappelées au niveau de la **Torah** , ou au niveau des **écrits** (les kétoubim) ou par des vrais prophètes ou des vrais rabbins du talmud dignes de ce nom *(je dis à bon escient - et en pesant mes mots - « vrais » car ne me référant qu'à ceux, authentiques, ne reniant de facto ni le décalogue ni la Torah en s'abstenant donc de copiés collés de superstitions ou croyances païennes).*

Or nous verrons justement , au cours de nos entretiens , que bien des prophètes, abusivement dits « juifs », sont **dénoncés par la propre Bible elle-même**, comme n'étant que des usurpateurs de fonction, car leurs positions – souvent contradictoires et incohérentes - sont encore bien plus éloignés du judaïsme du Sinaï que ne le sont jusqu'à même certaines religions païennes ou dites filles. C'est pourquoi je dis qu'il ne s'agit là en rien ni de « prophètes – juifs » ni de « rabbins – juifs ». Tout simplement parce qu'ils ont outrepassé le commandement in-con-tour-nable et s' imposant **à tous**, de ne pas se réfugier derrière le Nom de Dieu pour édicter des propos ou directives très nettement définies par Moïse comme idolâtres. *(Lo tissa éth chém Adonai lé chav)*

Citons, D'ABORD AU NIVEAU DE LA TORAH , deux brefs exemples valant rappels de ce dogme

(Deutéronome VI : 5)

La célèbre profession de foi - dite du « CHEMA » - énonce :

Chéma Israël Adonai élohénou, Adonai ékh'ad

« Comprends bien, ô Israël, que le Tétragramme (l'Eternel) est le support de l'ensemble de de nos croyances aux forces surnaturelles (élohénou) et que le Tétragramme est d'unicité »
(pour plus de précisions consulter la série d'entretiens y relative sur le site dans les études 2009 du site)

(Deutéronome 32 : 12)

Et, comme autre exemple, en son testament, Moïse nous exhorte à nouveau :

Adonai badad yankh'énou

Dieu seul nous dirige

Vé ein imo él nékh'ar

Et aucune puissance surnaturelle autre ne le seconde ()*

(*) Le sens de él, ou bien élim, voire de élohim akh'érim est celui général de « *fausse croyance abstraite* en un pouvoir supérieur , ou en des représentations de l'esprit » , ainsi que toutes superstitions - relire le dernier passage du rituel *Alénou léchabéakh* - et se distingue de la croyance plus spécifique en un pouvoir attribué à des objets matériels (élohé massék'h'a - ou aussi - Féssel)

Ensuite, donnons un seul exemple mais choisi, cette fois-ci, dans les écritures post-sinaïtiques

(Isaïe 42 :8)

« Je Suis l'Eternel, c'est Mon Nom. Je ne prête Ma Majesté à aucune autre (puissance) et Ma Gloire à nulle idole »

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIÉS POSTERIEURES

(Entretien n°3)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR : Le décalogue énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites.** Toute récupération du Divin à des fins mensongères , fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONÂ LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutér. 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deut. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

Cet aspect affirmatif de l'énoncé, est corrélé par de très nombreuses mises en gardes

1°) Quelques contre - exemples dénoncés dans la Torah (Pentateuque)

(Lévitique 19 : 4)

« Ne vous tournerez pas vers des croyances abstraites (al tifnou él a élilim) N'en fabriquez pas non plus des supports métalliques . Car Moi, le TETRAGRAMME suis le seul 'support' de vos croyances surnaturelles (éloékh'ém) »

(Lévitique 26 :30)

« Je détruirai vos lieux surélevés (temples), j'abattrai vos monuments solaires, puis je jetterai vos cadavres sur les cadavres de vos idolâtries (guiloulékh'ém) et vous me répugnerez »

(Nombres 33 :52)

« Quand vous aurez chassé devant vous tous les habitants de ce pays, vous anéantirez toutes leurs croyances symboliques, toutes leurs idoles en métal, tous leurs temples érigés ... »

(Deutéronome 32 :21) Prophétie de Moïse :

« Ils m'ont irrité par des croyances de nullité, m'ont contristé par des idoles de nullité. Aussi en ferai-je un peuple réduit à nullité et il sera contristé par une nation elle-même indigne »

2°) Autres extraits de mises en garde du reste de la Bible (hors le pentateuque)

(Chroniques I , 16 :26)

« Car toutes les croyances surnaturelles des peuples ne sont que superstitions. Seul Dieu fit les cieux (NB :c'est-à-dire : est Maître de l'univers - texte repris dans le rituel)

(Ezechiel 20 :7)

« Et je leur ai dit :Que chacun de vous rejette au loin les abominations qui sont sous ses yeux. Ne vous souillez pas avec des superstitions...Je suis l'Eternel. »

Ces trois entretiens préalables étaient indispensables en rappel superfétatoire de la doctrine clairement et répétitivement énoncée du décalogue.

Maintenant seulement pouvons - nous mieux aborder l'irrespect permanent de cette valeur, toujours pourtant malmenée, même de nos jours, alors qu'elle fut, on ne peut plus parfaitement, exprimée par le rouleau.

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDLÂTRIES POSTERIEURES

(Entretien n°4)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR : Le décalogue énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**. Toute récupération du Divin à des fins mensongères , fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONÂÎ LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deuté. 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deut. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8) Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée

LA ZOOLATRIE DU VEAU D'OR

Cette fermeté du dogme de **refus de toute** idolâtrie, fut « jurée –promise » d'être respectée par le peuple au Sinaï :

« *Le peuple entier répondit d'une voix unanime : TOUT ce qu'a dit l'Eternel nous le ferons » (Exode 19 :8)*

Pure fadaïse à l'usage ! Car cette promesse fut en réalité aussitôt bafouée par le récit du veau d'or et ce, en un premier viol de la mission acceptée , augurant bien d'autres violations au fil des millénaires.

RÉSUMONS CE SACRILEGE :

Ne voyant pas Moïse redescendre du mont Horeb, c'est avec une grande **PROMPTITUDE** que le peuple est retourné vers le paganisme (ici égyptien) et cette célérité est bien soulignée à deux reprises par Moïse :

(Exode 32 :8) Sarou **MAHÉR** min a dérékh.....
« *Très vite, ils furent infidèles à la voie que je leur ai prescrite.... »*

(Deutéronome 9 :18)
« *et je vis que vous étiez prompts (**MAHÉR**) à quitter la voie que le Seigneur vous avait indiquée »*

(voir aussi le Psaume 106 :19 ou tout autant Néhémie 9 :18)

Le rôle contributif de **AARON** , complice dans la confection du veau d'or est stigmatisé et ne saurait être éludé :

(Exode 32 : 4)
« *Ayant reçu l'or de leurs mains, Aaron le moula – ou le tailla (double sens du mot « kh'érét »)
« et en fit un veau de métal et ils dirent : voilà les dieux, ô Israël qui t'ont fait sortir d'Egypte »*

D'où la **MALEDICTION** spécifique qui sera formulée par Moïse en toute première de liste en fin de rouleau :
(Deutéronome 27 :15)
« *Maudit soit l'homme qui ferait une image taillée ou jetée en fonte, objet d'abomination pour
« l'Eternel »*

TENTONS D' EXPLIQUER SOMMAIREMENT LE POURQUOI DE CE DERAPAGE :

DEUX FACTEURS me paraissent primer pour pouvoir l'expliquer :

- ▶ 1°) Seule une **extrême minorité** de descendants directs des douze patriarches constituait la horde qui a franchi la mer rouge. **L'immense majorité provient d'apport de mixité ou d'étrangers**. Ceci se déduit de la généalogie même de Aaron et Moïse (*Exode 6 :14 et suivants*). Lévi n'a donné naissance qu'à 48 descendants de souche directe soit, en extrapolant pour les douze patriarches, environ un groupuscule de 600 descendants contemporains de la nuit de Pâque , soit environ 1200 descendants en comptant les deux sexes. Or le dénombrement sera de plus de 600.000 mâles de plus de 20 ans. Si l'on y ajoute les moins de

20 ans, leurs femmes et filles, et les 200.000 étrangers de toute lignée - qualifiés de « racaille », les noyaux encore plus ou moins hébreux sont noyés et quasi-inexistants puisqu'ils ne constituaient plus que un descendant ayant trace d'hébreu sur 1310 personnes de mixité ou étrangère absolue et donc de culture différente.

Comme nous dit la Haggadah de Pâque « *Nos ancêtres étaient des idolâtres* »

- ▶ 2°) Il nous faut bien comprendre **la mentalité d'époque**. Qui a vu la remarquable exposition au Grand Palais sur les Trésors d'Alexandrie a été frappé par l'importance de la zoolâtrie dans la vie des égyptiens d'époque. Du lever au coucher, il n'était pas un petit geste de la vie quotidienne qui n'était mis sous la protection d'un **animal-dieu** sacré spécifique dans un riche bestiaire.

Mais deux animaux étaient prépondérants : le bélier et surtout la **race bovine**

Quatre dieux bovins sont ainsi répertoriés *Boukhis, Nout, Apis et Hator*. Figures complexes, ces taureaux bénéficiaient d'un statut original dans l'Égypte pharaonique.

Pour en savoir plus, en un survol, cliquer par exemple sur le lien :

<http://www.egyptos.net/egyptos/viequotidienne/le-boeuf-la-vache-le-taureau-en-egypte-antique.php>

LA CONSEQUENCE DIRECTE ET IMMEDIATE DE CETTE DERIVE JUDÉO- IDOLÂTRE :

C'est l'introduction des sacrifices rituels tri- quotidiens . Son but : une « désintoxication de la zoolâtrie ».

D'où surtout le choix préférentiel du **veau** comme l'animal à visée **EXPIATOIRE** par excellence (*Lévitique 9 :2*) (*Lévitique 9 :3*) (*Lévitique 9 :8*)

LA CONSEQUENCE PLUS LOINTAINE : L'AUTEL DU SINAÏ N' EST QU'A VISÉE ÉPHÉMÈRE :

Comme toute désintoxication, celle-ci n'est espérée qu'éphémère.

C'est pourquoi, pour conclure cet entretien, je laisserai le dernier mot à Josué (l'adoubé de Moïse) sur le rôle dévolu seulement éphémère et symbolique de l'autel sacrificiel :

(Josué 22 :28)

Vanomar :

Nous nous sommes dits :

Véhaya ki yomerou élénou – vé él doroténou makh'ar – vé amar-nou :

« lorsqu'on nous interrogera, tant nous que demain nos descendants,

vé amar-nou :

« Nous répondrons :

Réou éth tavnith mizbéakh' Adonai achér assou avoténou

« Considérez que l'édification d'un autel pour l'Éternel, tel que firent nos ascendants

LO LEOLAM VE LO LIZBEAKH'

« (N'A DE VOCATION) NI POUR PERDURER, ET NI POUR SACRIFIER

Ki éd ou béinénu ou bénékh'ém

« Mais bien uniquement pour transmettre un message -témoin entre nous et vous

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES

(Entretien n°5)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR : Le décalogue énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**. Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONÂÏ LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8) Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée**. Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo libbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28)

LES AUTRES IDOLÂTRIES DU PEUPLE DU SINAÏ

I - LA « JUDEO-IDOLÂTRIE » DES ENCENS

Généralités

Le deuxième culte majeur des Egyptiens (*et aussi assez répandu en d'autres régions*) était celui des **encens**. Les parfums étaient censés avoir un puissant pouvoir magique propre que l'on retrouvait dans l'embaumement . Chaque parfum avait ainsi sa propre signification spécifique dans le relationnel humain d'avec les divinités animales ou astrales. C'est pourquoi ont été aussi instituées dans le Pentateuque des règles de « *désintoxication liées à la magie de l'encens* » qui étaient, bien que là aussi éphémères tout comme pour les sacrifices auxquels les encens étaient associés, des règles strictes et bien codifiées, justement pour éviter de reproduire le rituel confidentiel et en comité restreint des « cohanim (prêtres) égyptiens ». (Voir notre étude déjà consacrée aux parfums sur ce sujet et sur ce site ajlt.com , Rubrique « Etudes » (année 2011)

Deux consignes **très strictes** émergent ainsi du rouleau sur l'encens (*Kétoreth*) celle sur sa composition et celle sur son caractère voulu public:

(Dans Exode Ch 30 vers. 33,37 et 38)

Sa composition, tout d'abord, doit rester réservée à Moïse, strictement confidentielle et secrète
Nul autre que Moïse ne devait la connaître ni même oser tenter de la reproduire, sous peine d'exclusion Tel Panoramix, lui seul et nul autre n'en connaissait la formulation, ni nul n'en connaîtra jamais ensuite, après Moïse, la composition exacte (« *divers* » *ingrédients secrets*) et lui seul avait à charge exclusive de la fabriquer pour la période du Sinaï entourant les sacrifices et voulue éphémère (cf : Josué 22 :28).

(Dans Lévitique Ch 10 v. 3)

Mais à l'inverse son utilisation, quant à elle, ne devait jamais être confidentielle mais publique
A horaires fixés, bien connus de tous, l'encens doit brûler en public et la leçon « profiter » à tous. Ainsi sera-t-il clair pour tous que celui-ci n'a nullement été conçu pour répéter ce qui se faisait en Egypte idolâtre, mais bien pour glorifier exclusivement le Dieu Eternel Unique et immatériel et ce, à la face de tout le peuple .

► **Le viol du caractère public : la punition de Nadav et Abihou** (Lévitique Ch 10)

Les deux fils aînés d'Aaron, qui avaient fonction d'exemplarité en ce message à délivrer, l'ont violé en reproduisant le caractère païen égyptien et **NON** public dans l'utilisation « privative » de l'encens. Ils seront mort foudroyés et leurs cadavres jetés aux déchets hors le camp et sans funérailles.

► **Le viol de sa fabrication réservée : la punition de Korah, Dathan et Abiram** (Nombres Ch 16)

Une partie des Lévites ayant contesté ce privilège de Moïse, celui-ci, pour faire comprendre au peuple et aux lévites qu'il ne faisait par là que se soumettre au message divin, leur demanda de se présenter avec leurs propres encensoirs le lendemain. Ceux-ci furent engloutis par un effondrement terrestre.

II - LA « JUDEO-IDOLÂTRIE » DES ASTRES ET DE BAAL-PEOR (MOLOCH)

La mise en garde faite d'emblée (Lévitique 18 :21)

Dans les chapitres relatifs à la pureté et la sainteté, le Lévitique met bien en garde le peuple contre les cultes astraux et leurs dérives (allant jusqu'à lune extrême cruauté).

« Ne livre rien de ta progéniture à Molokh pour ne pas profaner le nom de ton Dieu. Je suis l'Éternel »

Mais cette claire mise en garde sera en fait, plus tardivement, vérifiée inopérante (Nombres Ch 25)

« Israël s'établit à Chittim. Là, le peuple se livra aux orgies avec les filles de Moab. Elles convièrent le peuple à leurs festins idolâtres et le peuple mangea et il se prosterna devant leurs dieux. Israël se prostitua à Baal Péor »

Donc une fois de plus oublié le Dieu absolu, immatériel et Un du décalogue !!

Qu'était le culte idolâtre de Baal Péor (encore appelé culte de Moloch) ?

Baal était le nom du « *dieu soleil* » et ce culte astral lui était dévolu dans certaines tribus (Moabites et Ammonites) et consistait tant en des orgies d'une part que , d'autre part, en sacrifice d'enfants premiers nés . Péor, est le lieu situé à l'est du Jourdain où ce culte était le plus actif. D'où le nom de « Baal – Péor » **Moloch** est le nom synonyme donné aussi au même Baal par les Ammonites.

Pour illustrer ce qu'était ce culte ,le meilleur commentateur est la bible (par exemple dans Jérémie et dans le livre des Rois :

(2 Rois, 23 :10)

« Il déclara impur Toféth (NB : lieu) qui se trouve dans la vallée de Ben Hinnom afin que personne n'y fit plus passer son fils ni sa fille par le feu, en l'honneur de Molokh)

(Jérémie 32 :35)

« Ils ont édifié les hauts lieux de Baal, ceux de la vallée de Hinnom, ils ont fait passer par le feu leurs fils et leurs filles en l'honneur de Molokh, acte abominable que Je ne leur ai point prescrit et que Ma pensée n'a jamais connu, et ainsi Juda a été entraîné au mal »

NB : **La persistance de ce concept idolâtre de Molokh perdurera des siècles, jusque dans la Kabbale et la Chrétienté**

L'existence du mythe païen de Molokh et de cet astre - dieu va perdurer jusque dans la démonologie païenne chrétienne ou kabbalistique.

Dans le paganisme chrétien, Molokh sera le démon qui tire sa joie des pleurs des mères à qui il vole leurs enfants. Prince de l'Enfer, il a même son apogée en décembre.

Dans le paganisme kabbalistique, toujours d'actualité chez certains, les divinités Satan et Molokh se partagent le négatif de la sefira kéter (la couronne de la connaissance) .

Il m'est évident que ce concept est 100% **judéo - idolâtre** car il est, nous l'avions vu, en tous points contraire aux concepts de la Torah sur Dieu (« Il n'existe aucune force surnaturelle quelconque auxiliaire ou opposée à Dieu » – Deuté. 32 :12 - *Adonai badad yan'kh'énou vé éyn imo él nékh'ar*)

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDLÂTRIES POSTERIEURES

(Entretien n°6)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR : Le décalogue énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**. Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONÂÎ LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8) Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée**. Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo libbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la période du Sinaï, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

JUDEO – IDOLÂTRIES APRES LA SORTIE DU SINAÏ (A - LA JUDICATURE)

I - **LES FAUSSES PROMESSES DU PEUPLE FAITES A JOSUÉ**

Josué, fidèle disciple de Moïse, et dès l'entrée dans le pays de Canaan, s'acharnera aussitôt à mettre en garde le peuple, et ce itérativement, contre toutes dérives idolâtres.

Un choix doit s'offrir au peuple de Dieu : Etre porteur de son message ou dériver vers d'autres courants et les cultes idolâtres locaux (*Josué 22 :22*) (*Josué 23 :7*) (*Josué 23 :16*) (*Josué 24 :14*) (*Josué 24 :20*) (*Josué 24 : 23*)

Tout comme les promesses fallacieuses faites alors à Moïse, le peuple va répondre à Josué (Josué 24 :16) :
« Le peuple répondit : Loin de nous la pensée de renoncer à l'Eternel pour servir des dieux étrangers »

II - **LA JUDEO-IDLÂTRIE SOUS LA JUDICATURE** (Livre des Juges)

La promesse ci-dessus fut faite en l'air.

Dès son début, ce livre des Juges relate le parjure immédiat du peuple (Juges, 2 : 12 et 13)

*« Abandonnant l'Eternel, Dieu de leurs pères Qui les avait tirés du pays d'Egypte, ils
« s'attachèrent à d'autres dieux, choisis parmi ceux des peuples d'alentour, se prosternèrent
« devant eux et irritèrent l'Eternel »
« Ils abandonnèrent ainsi l'Eternel pour suivre Baal et les Astartoth »*

Un thème leitmotiv martèle alors le livre des Juges :

« Les enfants d'Israël firent ce qui déplait aux yeux de l'Eternel »

III - **TROIS EXEMPLES EN ILLUSTRATION DE DIVERSITÉ : JEPHTÉ --- GÉDÉON ---- ET MIKHA**

A - **LE CAS DE JEPHTÉ** (Juges Ch XI et suivants)

Jephté mène campagne contre les Ammonites et, en récompense de sa victoire tient une horrible **promesse païenne** celle de sacrifier la première personne rencontrée . Ce fut sa fille, enfant unique , qu'il rencontra et sacrifia et donc Jephté a agi là **tout comme le faisaient les adeptes de Baal**. (*On retrouvera ce type de sacrifice plus tard dans la mythologie grecque avec Iphigénie sacrifiée par Agamemnon son père*) Or, depuis la ligature d'Isaac , ce type de sacrifice infanticide était pourtant banni par la Torah comme symboliquement non désiré par Dieu dans le jeu de rôle de la ligature (*cf notre article : Abraham ou bien Abraham sur le site ajlt.com Etudes 2010*)

B - LE CAS (OPPOSÉ ET VALORISÉ) DE GÉDÉON (Juges Ch 6)

(Juges 6, 25)

« Cette même nuit, l'Éternel lui dit (à Gédéon) : Tu démoliras l'autel consacré à Baal par ton père et abattras le bocage qui est auprès » ()*

(*) NB : Cette pratique païenne remonte à Abraham lui-même qui planta un bosquet à Beer Scheva (Genèse 21 :23) mais fut préventivement interdite dans le Deutéronome 16 :21 *« Ne plante chez toi ni bosquet ni arbre quelconque auprès de l'autel que tu devras ériger à l'Éternel, ton Dieu »*

(Juges 6, 28-30)

« Au matin, quand les gens de la ville virent l'autel de Baal renversé, son bocage abattu, alors ils dirent : « livre ton fils pour qu'il meure, parce qu'il a démolé l'autel de Baal et abattu le bocage attenant »

(Juges 6, 31- 32)

« Mais Joas dit à la foule qui l'assaillit : « Est-ce à vous de venger Baal ?... Si Baal est dieu, qu'il venge lui-même son injure » « Gédéon fut ainsi surnommé Jerubbaal, c'est-à-dire que Baal s'en prenne à lui pour avoir démolé son autel »

C - LA LEÇON A TIRER DU COMPORTEMENT DE LA FAMILLE DE MICAH (Juges Ch 17)

Cette famille transforma d'abord deux cents pièces d'argent en image pour en faire une idole, et fit de même un éphod (habit sacerdotal du Cohen) et tout autant des pénates (idoles du foyer telles que celles que protégeait Rachel en les cachant à son père Laban).

Micah engagea alors un prêtre lévite de Bethléem pour officier.

Alors Micah dit *« Je suis assuré maintenant que l'Éternel me fera du bien, puisque j'ai pris un lévite pour prêtre »*

Quel sont les messages ici exprimés ?

► **Une totale méconnaissance de la Torah :**

Rappelons d'abord ce que dit la Torah (Deutéronome 27 : 15) en cas général – (établi à partir du cas particulier de la faute de Aaron avec le veau d'or) --- et qui s'applique ici tout à fait:

*« Maudit soit l'homme qui ferait une image taillée ou jetée en fonte, objet d'abomination pour l'Éternel, ouvrage de l'art humain et qui l'érigerait en un lieu secret !
Sur quoi le peuple entier répondra Amen »*

► **Une inadmissible complicité de la prêtrise**

Moyennant des avantages matériels, le Cohen Lévite accepte de se plier à un rituel idolâtre

► **Une hypocrisie de Micah s'achetant une bonne conscience**

La forme du rituel (éphod, qualité du prêtre Lévi) prend le pas sur le fond du rite . Les objets rituels deviennent ainsi des talismans par eux-mêmes .

Et l'importance de l'office n'est plus dévolue au message auquel ils sont censés participer.

Le Tout avec une démission d'esprit en se retranchant derrière un prêtre « Lévi »

(La caution de l'autorité religieuse y vaut un refus de se poser des questions)

Ainsi, pour la Bible, ce qui est encore bien plus dangereux qu'une vraie idolâtrie qui s'affiche et se reconnaît comme telle, c'est la synchrèse religieuse. Celle-ci consiste, tout en se prétendant adepte allégué de la Loi de Moïse, à y amalgamer sous son couvert des croyances ou fadaïses hétéroclites d'origine païennes en emprunts environnants, et totalement étrangères au message essentiel du Horeb. Ce message voulu d'exemplarité et d'universalité perd alors toute sa signification, puisque totalement dévoyé par des pratiques ou des croyances

amalgamées de **judeo-idolâtries** . C'est alors en rien du judaïsme, mais une vague religion toute autre et en *erzats* étranger , une religion « multiscartes » .

(Donnons un comparatif moderne : un conducteur qui grille un feu rouge et reconnaît son infraction , c'est moins grave que celui qui rejette le code de la route comme tel et nie de principe toute valeur au respect de la signalétique)

NB : Accessoirement, notons que tel fut le cas du catholicisme qui a pris naissance en « reconvertissant » à sa façon les croyances judaïques d'époque - **dont , certes, il se revendique** – mais en les amalgamant en réalité par des substituts « reconvertis » de mythologie gréco-romaine

(Zeus est devenu par substitut 'le dieu père' – Apollon devenu 'le dieu fils' - Athena devenue 'la mère' – et les demi-dieux recyclés en des 'saints' --- Ainsi Diane chasseresse est devenue Saint Hubert - Eros , Sait valentin et ainsi de suite par dizaines de demi-dieux transposés en stricte équivalence de divinités par des 'saints' ou des 'patrons' ayant la stricte même fonction actuelle de protection catégorielle que celles qu'avaient les demi-dieux dans les mythes antiques)

Mais nous verrons (hélas) que le christianisme n'en a pas le seul apanage et que plus tard **le judaïsme talmudique ou post talmudique n'échapperont pas , eux non plus, à la répétition de ces transgressions décrites déjà dans le livre des Prophètes .**

Nous y reviendrons plus en détail en nos futurs entretiens.

IV - **L'EXISTENCE DES BAMOTH (LES « HAUTS LIEUX »)**

Sous la judicature la pratique des hauts lieux idolâtres (*bama* pluriel *bamoth*) sévèrement condamnée par la Thora , devient alors tout à fait courante en Israël.

Une expression leit-motiv revient en surabondance dans tout le livre des Juges :

« Les enfants d'Israël firent ce qui déplait aux yeux de l'Eternel »

Comme nous l'avons vu (par quelques exemples pris ci-dessus) les enfants d'Israël ne résistent pas en effet aux influences des cultes du Baal et de l'Astarté des cananéens, dont le caractère agraire flatte les goûts de la paysannerie israélite.

Et c'est ainsi que les lieux historiques connus et décrits dans la Torah (*Sichem, Miçpa, Péniel, Mahanayim.....*) s'ils regroupent des populations théoriquement dédiées au Dieu d'Israël , inspirent de fait des rites cananéens

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DÉCALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDLÂTRIES POSTERIEURES

(Entretien n°7)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR : Le décalogue énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**. Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONÂ LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8) Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée**. Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo libbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la période du Sinaï, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch) Si, à son entrée en Canaan, le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinaï, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. Une religion « multicarte » s'installe ainsi dans le pays, associant avec la connivence des lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches

JUDEO – IDOLÂTRIES APRES LA SORTIE DU SINAÏ

(B - UNE PARENTHÈSE : CELLE SOUS SAMUEL)

I- SAMUEL S'EVERTUERA TOUTE SA VIE DURANT A LUTTER CONTRE LES JUDEO-IDLÂTRIES

LE CONTEXTE FACILITATEUR DE DESARROI MILITAIRE :

Sous la période des (douze) Juges, le peuple ne cesse de guerroyer dans de nombreux conflits, tant dans des luttes intestines entre tribus elles-mêmes (*ainsi Jephthé massacra la tribu soeur des Ephraimites*) que tant dans des luttes d'avec des ennemis extérieurs aux tribus.

Mais ce sont les Philistins (mot ancien désignant les « *palestiniens* ») qui prirent le dessus en leur occasionnant une première hécatombe de 4.000 morts parmi les tribus.

Le peuple tentera de se ressaisir et décida de se réfugier derrière un supputé rôle « magique » et protecteur attribué superstitieusement à l'arche sainte - laquelle arche sera ainsi déviée de son rôle pour n'être considérée que comme un pur talisman – idole censée jouer le strict même rôle que celui qu'aura plus tard chez les grecs NIKÉ, déesse de la victoire,.

Cette primauté donnée en dérive à la forme (l'arche qui n'est qu'un contenant) sur son fond (son contenu du décalogue interdisant en réalité toute forme d'idolâtrie ou de superstition) cette primauté donc, non seulement ne leur sera de **nulle utilité** , mais pis, leur coûtera même une nouvelle déroute encore bien plus cinglante et un coût, cette fois ci accru, de 30.000 morts (1 Samuel Ch 4 v 10)

« Ils oublièrent l'Eternel, leur Dieu, et IL les livra à Sisara, chef de l'armée de Haçor et aux philistins et au roi de Moab qui leur firent la guerre. (Samuel 1 – Ch 1 v. 9)

Comme bien des fois dans toute son histoire, ce n'est qu'alors, et qu'alors seulement, que le peuple s'interrogera sur lui-même et pris (ou feint de prendre) conscience de ses travers de judéo - idolâtrie :

(Samuel 1 – Ch 1 v. 10)

« Alors ils implorèrent l'Eternel en disant : « nous sommes « coupables , car nous avons abandonné le Seigneur pour servir les Bealim (NB : superstitions et cultes astrals solaires) et les Astaroth, (superstitions et cultes astrals lunaires) mais à présent délivre nous de la main de nos ennemis, nous voulons te servir »

[NB : En somme, une proposition de « donnant – donnant » en marchandage qui rappelle le même voeu que celui que fit le patriarche Jacob : « S'il me protège dans la voie où je marche etc...etc... alors il sera un dieu pour moi » (Genèse Ch 28 v. 20-22)]

II - SAMUEL N'EUT DE CESSER DE RAPROCHER LE PEUPLE VERS LE SEUL CONCEPT DE L' « ETERNEL »

Samuel est conscient de la fragilité de ce « revirement » populaire.

Mais même si ce « *mea culpa* » du peuple n'intervient ci-dessus que par un revirement conjoncturel des plus intéressé, et même si ce remords ne se révèle qu'une fois seulement le peuple écrasé par ses adversaires, malgré cela, et une fois de plus, nous dit Samuel, Dieu consent à lui pardonner :

(Samuel 1 – Ch 1 v. 22 et Ch 7 v.3)

« L'Eternel ne délaisse point Son peuple pour l'honneur de Son Nom parce qu'il Lui a plu de vous adopter pour Son peuple »

« ...

*« Alors Samuel parla ainsi à toute la maison d'Israël : Si c'est de tout votre cœur que vous retournez à l'Eternel, **écarterez du milieu de vous les croyances étrangères et les Astaroth** dirigez votre cœur vers l'Eternel, ne servez que Lui seul, alors IL vous sauvera de la main des philistins »*

Et, de fait, nous dit le texte, la situation militaire se retournera effectivement alors à leur avantage après ce repentir.

III - SAMUEL EST ENSUITE ACCULE A PRENDRE LE POUVOIR, A LA FOIS POLITIQUE ET RELIGIEUX,

Alors que le peuple en est à son point vraiment le plus bas.

Homme intègre, Samuel n'est pourtant qu'un simple lévite « basique » dans la hiérarchie d'époque de la prêtrise.

Il succède d'autant plus aisément au grand prêtre Héli (Grand Cohen d'époque) que les fils de celui-ci, Hophni et Pinhas ont un comportement indigne de prévarication et de détour à leur profit des dons sacerdotaux (I Samuel – Ch 2 , v. 29 et suiv.)

IV - ENFIN SAMUEL NE VA CESSER DE METTRE EN GARDE CONTRE LE DANGER DE LA JUDEO-IDOLÂTRIE - ET CE, INLIASSABLEMENT ET JUSQU'EN SA FIN DE VIE.

(Samuel 1 – Ch 12 v. 21)

« Ne cessez jamais de suivre l'Eternel, servez l'Eternel de tout votre cœur. Vous ne le quitteriez que pour de vaines croyances impuissantes à secourir et à sauver puisqu'elles sont néant »

Mais qu'en adviendra-t-il de ces admonestations prophétiques sous les royautés ?

A SUIVRE

NB : Sur un tout autre registre et pour les amateurs d'art, Samuel a servi d'inspiration à certainement l'un des plus sublimes tableaux peints sur l'enfance en général. Cette huile sur toile est de Josuah Reynolds en 1776 et se trouve au musée Fabre de Montpellier . Visible sur le web : Par le moteur Google , cherchez: « *Le prophète Samuel* » par *wikipedia* et agrandir alors l'image en la cliquant.

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°8)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites.**

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONÂÏ LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même il sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée.** Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinai, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinai, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel

JUDEO – IDOLÂTRIES APRES LA SORTIE DU SINAI

Lectures recommandées : « *Le livre de Samuel* » et « André Neher : *Histoire biblique du peuple d'Israel* »

(C - **LA FIN DE VIE DE SAMUEL**)

NOUS VERRONS ICI QUE SAMUEL, ENRAGÉ DE PERDRE UNE PARTIE DE SON AUTORITÉ, SOMBRE LUI AUSSI, COMME TANT DE GRANDES FIGURES BIBLIQUES, DANS DES COMPORTEMENTS PAÏENS

Samuel finira vite à être contesté par le peuple en sa mainmise exclusive théocratique (1Sam. 8)

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Tout pouvoir (religieux ou non)) génère le goût féroce de s'y accrocher .

Samuel, malgré sa grande sagesse de départ, n'échappera pas à ce travers en fin de vie. Aussi, ce ne sera qu'**acculé** sous l'extrême pression vindicative du peuple - *peuple dont il se méfie* - qu'il finira, à contrecœur, à partager son omnipotence politique exercée sous couvert religieux ...

Et comme le peuple lui exige la nomination d'un roi « laïque », il va alors lui dresser le plus noir tableau de ce que serait toute éventuelle royauté, pour tenter de le dissuader de modifier sa propre monarchie théocratique en cours. Peine perdue. L'insistance décidée et agressive du peuple l'obligera à plier *Officiellement, nous dit le texte, ce ne fut là qu'une décision « d'obéissance à Dieu », pas au peuple. (sic)*

« 'Le Seigneur' dit à Samuel : « Défère à leur demande et donne leur un roi »

C'est la préfiguration du futur adage romain :

« Vox populi vox dei » (ce que le peuple veut, Dieu le veut ».

En somme une lecture politicarde de Dieu et du pouvoir Divin.

C'est ainsi que Samuel va alors sacrer roi le premier homme venu qu'il va rencontrer sur son chemin (au sens littéral du terme) . Fut-ce dans l'espoir de n'avoir trouvé en ce quidam qu'un simple faire valoir et son simple exécutant : (1Sam.10, 8) Comme nous le précise le texte : Samuel dit à Saul :

« Je t'apprendrai alors ce que tu dois faire » Si tel était son but d'avoir un roi figurant et marionnette, les événements de la suite le détromperont vite.

La nomination de Saül comme premier roi

Saül est ainsi sacré roi. Mais le vizir prend alors le rôle du vizir

« Sitôt que Saül eut tourné le dos et quitté Samuel, Dieu fit naître en lui un esprit nouveau....et il prophétisa au milieu d'un chœur de prophètes (1 Samuel 10 , 9 et 12)

Et le scribe chroniqueur d'ajouter même :

*« De là l'adage : **Saül fait-il aussi partie des prophètes ?** » (Nous y reviendrons en notre prochain entretien)*

Immédiatement décidé à s'affirmer dans sa toute nouvelle fonction, Saul va, pour ce faire, mettre en route une stratégie que nous qualifierions de « bonapartiste », lancer le peuple contre « *l'ennemi extérieur* » (La vieille ficelle qu'ont utilisée et qu'utiliseront bien des dirigeants et dictateurs)

Il commence donc par lever une armée de 330.000 hommes par une conscription très coercitive – *tout refus d'incorporation vaut destruction du cheptel de l'objecteur* - et attaque victorieusement les peuplades environnantes, et en premier celle des Ammonites, avant d'en vaincre d'autres

Le contexte de rivalités en cascades pour la hiérarchie de pouvoir

► La rivalité entre Samuel et Saül

Conflit entre le spirituel et le temporel

Samuel reste bien décidé à conserver son autorité face à cette ascension populaire de Saül . Pour bien marquer qu'il entend rester le seul maître factuel à bord et « *le grand timonier* » du peuple, Samuel va mettre délibérément Saül en position de porte à faux et d'insubordination théologique, par l'impossible mission confiée d'exécuter un curieux ordre allégué « *divin* ». Il ordonne à Saül un génocide gratuit « *sur ordre (allégué) de Dieu* ». (1 Samuel 15 : 2 et 3)

Une technique de manipulation millénaire

Pour ce faire, d'une part, Samuel va chercher à manipuler Saül et usera d'un **grossier amalgame délibéré** (NB : la technique de l'amalgame resservira d'innombrables fois dans la tradition juive afin d'abuser de fidèles naïfs ou incultes ou peu regardants...

Ici Samuel prétextera l'homonymie d'un chef contemporain nommé *Amalec* Toute personne s'appelant *Amalec* doit être massacrée.

*(Mais en réalité cet Amalec là n'a en fait **strictement rien à voir** avec l'homonyme Amalec bien antérieur qui fut maudit lors de la période de la traversée de la mer rouge (Exode 17, 8-16) et qui avait ensuite battu les hébreux (Nbres 14 : 40-45)*

De même que ce précédent *Amalec* maudit du Sinaï lui non plus, *n'avait strictement rien à voir avec un tout autre ancêtre tout autant homonyme*, un *Amalec* ayant vécu **cing siècles plus tôt**, lequel était le fils d'Elifaz fils d'Esäu et donc n'ayant, lui non plus, strictement rien à voir évidemment et de plus fort avec Esäu (Genèse 36 :12) .

Samuel augure ici d'une manipulation d'esprit qui deviendra courante et facilement gobée par ceux qui sont bien peu regardants sur les incohérences et les anachronismes, ou qui sont ignares. Car même à supposer qu'il y ait eu un bien improbable lien lointain de filiation entre ces deux *Amalec*, alors **Samuel outrepassé l'ordre de la Torah** qui dit (Deutéron. 24, 16)

*« Les pères ne doivent pas être mis à mort pour les enfants ni les enfants pour les pères.
« On ne sera mis à mort **que pour son propre méfait** »*

Ires et délires

Samuel lui formule ainsi des folles exigences **païennes** vouées logiquement et d'avance à une désobéissance attendue du peuple. En l'occurrence massacrer non seulement cet *Amalec* là et ses soldats mais aussi toutes leurs familles et surtout (pour l'époque) leurs animaux

Le récit prétend que Samuel prétendait avoir reçu cet ordre de Dieu.

Mais comme bien souvent, Dieu a ici « trop bon dos ». *Lo tissa eth chem Adonai léchav* Il ne faut pas utiliser « Dieu » pour du n'importe quoi (Décalogue).

(1 Samuel 15 :3)

« *Maintenant va frapper Amalec et anéantissez tout ce qui est à lui, pas de merci ! Fais tout périr, hommes femmes, enfants et nourrissons, bœuf et brebis, chameau et âne* »

Le culte de Baal et sa coutume masquée en prétendu culte hébreu

Le massacre de nourrissons fait partie du culte de Baal et est une aberration

« *Tohava* » pour l'Eternel . **CE N'EST EN RIEN LA LE MESSAGE DU DECALOGUE** Comme il est écrit de plus dans :

(Jérémie 7, 9) « *Eh quoi, vous allez voler, vous aller tuer* »

(Jérémie 32, 35) « *(la mort de fils et de filles) est un acte abominable **QUE MA PENSEE N'A JAMAIS CONÇU*** »

(Psaume 8, 3) « *Par la bouche des **enfants et des nourrissons** tu as fondé ta puissance* »

(Daniel 8, 13)

« *IL condamne ces prétendues « visions », la perpétuité des holocaustes, (Car « depuis supprimés)les crimes abominables* »

Les besoins du peuple

C'était là en outre méconnaître les besoins alimentaires du peuple .

Va alors naître un différent obligé comme programmé et attendu entre Samuel d'une part, et Saül et le peuple d'autre part, qui s'étaient réservés les bestiaux mais respectueusement et comme holocaustes pour Dieu .

NB : SIMILITUDES ENTRE MOÏSE ET SAMUEL DANS LEUR GRANDEUR SUIVIE D'UNE DECADENCE DE VIEILLESSE

Certes, à un certain stade de leur existence tous deux ont porté très haut le flambeau du Décalogue mais tous deux ont ensuite dégénéré en fin de vie dans un despotisme et surtout, tous deux se sont illusionnés, en croyant que, pour exclure l'idolâtrie et la superstition qui est en chaque homme, il ne suffisait, dans une rage et folie destructrice, que de massacrer les peuples idolâtres environnants qui en étaient le support .

(Pour Moïse ce fut Moab puis les Madianites – Nombres ch 25 ----et Nombres Ch 31)

A plusieurs reprises nous verrons dans nos entretiens, qu'au fil des siècles il y aura cette répétition de grands sages qui perdent leur sagesse et déraillent en fin de vie

► La rivalité entre Saül et son subalterne David (un guerrier qui s'impose par ses vaillance et victoires)

Un subalterne de Saül, nommé David, va s'affirmer à son tour par sa vaillance et ses victoires. Saul y voit un potentiel rival dans des épisodes à rebondissements.

Vont alterner chez Saul maladif des phases d'agressivité immotivée envers David suivies de phases de pardons et de revirements successifs .

Ce qui nous est décrit (à l'époque on n'avait pas encore cette classification) n'est autre qu'un Saul malade à la fois par une structure paranoïaque (craintes immotivées contre David pourtant fidèle à son roi) et cyclothymique avec des vagues en alternance d'états dépressifs (que David consolait par sa lyre) suivis de phase d'hyperactivité de type maniaque.

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°9)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites.**

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONAI LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée.** Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinai, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinai, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , en espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

JUDEO – IDOLÂTRIES APRES LA SORTIE DU SINAI

A partir de maintenant, nous allons voir dans nos entretiens un certain nombre de personnages, dont notamment un certain nombre qualifié à tort ou à raison de « prophètes ». Bien des concepts ne relèvent que d'idées reçues. Sont-ils fondés et recevables ? Ici, seule une définition bien précisée de qui est et qui n'est pas un prophète pourra nous donner une réponse précise avant de constater qui a un comportement conforme ou clairement judéo -païen. Car le flou des termes autorise ensuite tous les débords et amalgames.

(D - LE ROI SAUL : ROI « PROPHETE » OU BIEN SIMPLE AUTRE « JUDEO-IDOLÂTRE » ?)

Le paragraphe (1Samuel 10, 9+) nous rapporte que le roi Saül, dès sa nomination, rencontra un chœur de prophètes qui vint à sa rencontre et qu'il se serait mit alors, lui aussi, à « prophétiser » à la rencontre de ces « inspirés » tenant alors des propos le rendant temporairement méconnaissable pour ceux qui le connaissaient de longue date ;et qui se dirent l'un à l'autre :

*« Qu'est-il arrivé au fils de Kich ? Eh quoi ! Saul est-il aussi parmi les prophètes ?...De là est venue l'expression proverbiale : **Saül est-il aussi parmi les prophètes ?** »*

Je compléterai pour ma part l'interrogation de l'écrivain biblique en ajoutant un deuxième questionnement personnel plus précis : *« Saul méritait-t-il même d'être qualifié de prophète » ?*

Ma réponse est clairement NON et je vais m'en expliquer, ne serait-ce que si l'on considère son comportement d'avant – règne (voyance, hauts lieux) et celui de sa fin de vie (en recours à une nécromancienne), force est d'admettre que. **Saül n'est donc bien lui aussi qu'un autre judéo -idolâtre parmi les judéo -idolâtres successifs** Cette affirmation tient de l'examen de ce qu'est censé être un prophète.. Il importe de le remémorer.

Cet entretien ne sera que le premier de trois volets :

- I - **Qu'est-ce qu'un prophète ?**
- II - **Qu'est-ce qu'un faux prophète ?**
- III - **Les excès du pseudo « prophétisme »**
stigmatisés par les derniers 'prophètes' en rétro -vision sur leurs prédécesseurs

I - QU'EST-CE D'ABORD QU'UN PROPHETE ?

Il ne faut pas se fier au mot français « prophète » qui traduit mal, car très imparfaitement, le mot hébreu **NABI**. NABI évoque celui qui subit une charge, un portage, car le NABI est celui qui porte, qui apporte, qui transmet un message de nature polymorphe, que nous verrons comme pouvant être soit physique ou soit spirituel. Son importance politico-religieuse était alors grande dans les temps antiques.

- 1°) Ce peut être un homme (Moïse), une femme (Myriam, Deborah) ou voire même, dans certains cas paradoxaux, un païen (Balaam) [*mais alors sa prophétie est annihilée si ce qu'il dit diverge du rôle qu'aurait eu un prophète mais hébreu .*]
- 2°) Il peut être le porteur d'un message concret, celui d'une alliance physique. Tel fut le cas de Abraham, premier circoncis en son premier engagement physique envers Dieu , premier d'une lignée appelée depuis Abrahamique et décrit en tant que tel comme prophète. (Genèse 20, 7)
- 3°) Il peut aussi n'être qu'un simple « prophète assistant » et porte-parole d'autrui.

Tel fut le cas de Aaron, frère de Moïse et décrit comme le prophète de Moïse (Exode 7,1) « *Et Aaron sera ton prophète* » Et ce, alors même qu'aucune loi , aucun décret, aucune directive, ni aucune prédiction ne sortira édictée de la bouche de Aaron, simple personnage second et auxiliaire de Moïse.

Aaron n'est donc pas un prophète au sens habituel mais donc bien un porte parole du prophète Moïse,

Et ce, d'autant plus que ses deux seules initiatives personnelles furent plutôt particulièrement **très fâcheuses** (d'abord sa part de responsabilité dans **le veau d'or** maudite dans Deutéronome 27,15 et ensuite celle dans la lèpre de Myriam par **calomnie fraternelle** en destitution de sainteté (Lévitique 19, 16) - *Voir plus tard aussi Psaumes 15 :3 et 101 : 5 Proverbes 25 :23*)

NB : Cette confusion de termes a fait que l'on a voulu « à tout prix » attribuer à Abraham ou à Aaron, y compris dans les livres de rituel , des rôles magnifiés qui n'étaient en rien voulus les leurs.

Or cela, Maimonide l'avait bien compris et cerné :

(Guide, tome 1 chap 63)

« Il ne faut pas se laisser induire **EN ERREUR** par ce qu'on raconte des patriarches, en disant que Dieu leur adressait la parole et qu'il se manifestait à eux, **car tu n'y trouveras pas de mission prophétique qui consiste à guider les autres**, de sorte qu'Abraham, ou Isaac ou Jacob ou ceux qui les précédaient aient dit aux hommes : 'Dieu m'a dit que vous devez faire ou ne pas faire telle chose' ou bien 'il m'a envoyé vers vous' : **Jamais pareille chose n'a eu lieu, au contraire** Il ne leur fut parlé d'autre chose (...) Que de leur annoncer quel serait l'avenir de leur race **mais pas d'autre chose**

- 4°) Il peut être porteur d'un oracle (c'est alors notre sens actuel et réducteur du mot prophète). Mais alors ses prédictions se devaient de se réaliser toujours (Deut. 18 :32) Sauf revirement en pardon de Dieu (En somme un prophète qui annonçait de mauvaises nouvelles non réalisées voyait sa vie sauve, mais en rien celui qui enchantait la foule par des promesses alléchantes et fallacieuses non réalisées – cas des nombreux faux messies...)
- 5°) La prophétie ne s'hérite pas en filiation (Amos 7 :14) « *Amos répondit à Amacia : je ne suis ni prophète ni fils de prophète, je suis un simple pâtre et un pinceur de sycomores* »
- 6°) C'est le plus souvent un **prêcheur** se devant de rappeler au peuple les valeurs fondamentales et essentielles **de la Torah** , tant au niveau du pacte du Sinaï que de ses conséquences , que cela soit en bien ou que cela soit en terribles annonces conclues dans le second pacte , le pacte de Moab.

Le prophète a donc la charge de ramener sans cesse le peuple et ses dirigeants au respect de la Loi originelle **de Moïse** qui seule fait référence , comme le rappelle expressément Malachie, le dernier des prophètes qui remet en question les prophètes prédécesseurs comme s'étant écartés de la Torah (*prophètes allégués mais en réalités « pseudo-prophètes » de fait pour certains d'entre eux*), et remet la prophétie sur son vrai rôle, celui sur les rails obligés du rouleau de la Loi et de sa source

«Souvenez vous de la LOI DE MOÏSE»

Le Prophète se trouve donc, par là même, devoir être une **sentinelle** des valeurs fondamentales de la Torah chargée de dire, d'expliquer et de paraphraser Moïse en ce qu'il a édicté d'universel et d'inter-générationnel de par son message .

C'est donc surtout un garde fou des déviations. Il évite ainsi de s'écarter à droite et à gauche, de retrancher ou d'ajouter à la Loi tout ce qui dénature le vrai message mosaïque universel.

7°) Bien entendu, il doit lui-même, *ipso facto*, s'astreindre à **servir d'exemple** et à ne pas appliquer le « *faites ce que je dis, mais pas ce que je fais...* ». Ainsi, par exemple, ne pas consulter les nécromanciens « aberration pour l'Eternel » et interdiction formellement proscrite dans le chapitre « Kedochim ».

C'est pourquoi j'introduisais cet entretien en affirmant d'emblée **le PAGANISME de Saül**. En effet :

► Comparons **CE QUE FIT SAÛL** d'une part :

(1 Samuel 28, 11)

« *La femme (nécromancienne) demanda (à Saül) Qui dois-je évoquer pour toi ? Il répondit : évoque moi « Samuel »* »

(1 Samuel 28, 14) Saül demanda :

« *Quelle figure a-t-il ? Elle répondit : C'est un vieillard qui monte, enveloppé d'un manteau. Saül comprit que c'était Samuel, il s'inclina jusqu'à terre et se prosterna »*

(Passons sur l'imaginaire fertile de Saul manipulé par cette femme qui l'avait reconnu et chacun savait l'eau dans le gaz qui préexistait entre Saül et Samuel...)

► Et comparons **AVEC CE QUE NOUS DIT LA DESSUS LA TORAH** d'autre part :

(Lévitique 19, 31)

« **N'AYEZ POINT RECOURS AUX EVOCATIONS DE MORTS, NI AUX VOYANTS.**
« **N'aspirez pas à vous SOUILLER PAR CES PRATIQUES.**
« *Je suis l'Eternel, votre Dieu.* (donc le Seul à Qui devoir s'adresser)

8°) Ses propos doivent refléter l'illumination divine qu'il prétend avoir reçue et la traduire dans un esprit et une finalité

de **VERITE**,

de **JUSTICE**

de **BON SENS LOGIQUE ET COHERENCE**

de **SAGESSE**

(Emeth)

(Michpat),

(Tsédek) et

(Kh'okhma)

9°) A ce titre, il peut être un conseiller officiel de la cour royale, avec pour rôle d'admonester les rois (II Sam 12) et de même, de stigmatiser les vices des puissants, de tonner contre les dépravations et les impiétés.

D'où des postes enviés et des « candidatures » de prophètes auto-proclamés annonçant le tout et son contraire dans leur « campagne », parfois en opposition et rivalité concurrente .

Ainsi dans (1Rois 13,18)

« *Moi aussi, répliqua l'autre, je suis prophète comme toi, or un ange m'a dit par ordre de l'Eternel etc. »*

10°) Il ne peut se dérober à sa mission (Isaïe. 6 ; Jér. 1 :10 et 20 :9 ; Jonas) Cette mission peut lui être dévolue pour une durée éphémère, ponctuelle, ou bien à vie (un peu comme pour un CDD ou CDI)

11°) **Le cas de Moïse est à part** car il fait **triple** exception :

Ce fut d'abord **le seul** dont l'ossature du message était l'inscription d'une nouvelle règle sociétale et morale et l'instauration d'une nouvelle conception d'un monothéisme ABSOLU non encore révélé aux patriarches (les autres Prophètes n'en seront ensuite que des gendarmes d'application...)

Ce fut de même **le seul** dont ce message était destiné d'abord aux futures générations avant même que d'être destiné à la propre sienne (Deutéronome XI, 2) « *Ce n'est pas à vos enfants que je parle* »

Ce fut ensuite **le seul** dont l'inspiration visionnaire naissait en état d'éveil (allégorie dite de « *face à face* ») et dans une vision directe (*maré*) par une liaison directe avec Dieu en plaçant sa tête entre les deux chérubins de l'arche qui lui servaient de quasi casque écouteur branché sur « *radio-céleste* »

Alors même que pour les autres « prophètes » ce n'est , selon le rouleau même de la Torah, exclusivement que par un songe (*h'alom*) et seulement dans un songe que Dieu dit dans la Torah se manifester auprès de tout autre prophète de modèle disons « courant »
(Nombres 12 :6) « *Ecoutez bien mes paroles. S'il n'était que votre prophète, Moi, Eternel, Je ne me manifesterais pas par une vision , ce n'est qu'en songe que je m'entreprendrais avec lui* »

Y songez bien !

Il faut à ce verset apporter deux bémols valant interrogations :

La première interrogation vient des chroniques (2 Rois 3,15) qui, à en croire du moins le texte et sous cette réserve, serait un démenti de l'assertion divine précédente dans le cas d'Elisée qui prophétisait « en musique »

(2 Rois 3,15) :

« Eh bien ! (dit Elisée) Amenez moi un musicien : tandis que celui-ci jouait de son instrument, l'esprit du Seigneur s'empara du prophète »

(Les chants d'Elysée étaient-ils somnifères ? --leur qualité même le laissait – il *songeur* ? 😊)

Plus sérieusement, la deuxième interrogation est celle de toutes les réserves que notre neurophysiologie moderne peut apporter sur le sens du sommeil à cette lecture onirique .Tout le monde rêve spontanément ou sous hypnose de rêves passés, présents ou futurs. Tous les milliards de rêves ne sauraient pour autant être prophétiques ...le plus populaire : l'apocalypse)

C'est bien pourquoi la Torah, consciente de tout débordement prévisible, tenait déjà à bien nous fixer les limites en irrecevabilité de toute auto -proclamation d'un éventuel futur faux prophète.

Et ils seront légion.....

Quelles sont donc ces limites fixées ?

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°11)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**.

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONAI LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même il sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée**. Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinai, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinai, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES Vrais et faux prophètes : Nous avons d'abord vu que le roi Saül, en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo -païen, puis avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique.

JUDEO – IDOLÂTRIES APRES LA SORTIE DU SINAI

LE CULTE UNIVERSEL PAIEN ET JUDEO-PAIEN DES « HAUTS LIEUX » (Bamoth)

PREMIER VOLET : (RAPPEL DE NOTIONS DE BASE)

L'OBLIGATION DU DECALOGUE, FAITE A CHACUN, DE BIEN S'IMPREGNER DE L'UBIQUITE DIVINE

Associé à d'autres grands cultes basiques d'époque (*la zoolâtrie, le culte des encens...*) ce culte-ci des « bamoth » (des « hauts -lieux ») égrènera les écrits post sinaïtiques, et tout particulièrement le livre des Chroniques. Or ce paganisme était déjà dénoncé préventivement, en des mises en garde faites par la Torah. Qu'en est-il plus précisément ?

(Exode Ch 20 v 2-3)

En ce chapitre, comme en d'autres, la Torah nous y interdit toute ébauche de concept , (*fût-il abstrait et imaginaire –(él, élohim) - ou fût-il matérialisé – (él, élohim, fessel)*), autorisant une croyance en une quelconque autre puissance accessoire ou auxiliaire à Dieu, et fut-elle -même mineure ou « bénigne ». Toute croyance superstitieuse est, par définition, censée avoir, de par elle-même- une vertu « divine », propre, même partielle, même infime, valant « puissance » suppléante ou substitutive de l'Eternel. L'adopter, c'est alors nier le « **Adonai Ekhad** » (l'unicité divine) [Voir aussi Deuté. Ch 32,12 et Ch 32,39 et études sur le CHEMA (série d'entretiens - rubrique « études » et réflexions 2009 sur ce même site ajft.com)]

Et **pour exclure toute ambiguïté**, le même texte du Décalogue nous rappelle que cette exclusion touche bien absolument **TOUS** les points infinis de l'univers, que ceux-ci soient de l'infiniment grand à l'infiniment petit, que ceux-ci soient célestes ou terrestres , voire sous terrestres ou sous aquatiques....

C'est pourquoi le même chapitre (Exode Ch 20, 19 et suiv.) insiste donc sur **QUATRE** points :

- ▶ Que chacun sache bien que, **EN TOUS LIEUX** où l'on désire s'adresser à Dieu, tout être qui invoque l' Eternel sincèrement **aura SON écoute**. Pas de confessionnal dans le judaïsme !!...
De plus, ce serait laisser croire que Dieu se « fixe » géographiquement sur un point précis GPS ...
(Le mythe de la lampe d'Aladin s'est emparé de ce thème mais en inversant les soumissions...)

(Ch 20,20) « **En quelque lieu que je fasse invoquer mon Nom, je viendrai à toi pour te bénir** »

- ▶ Que toute ébauche de représentation matérielle figurée, (**ne fût-ce même que par la simple taille d'une pierre qui la « pré – figure »**, comme un tout premier stade,) rend symboliquement **toute pierre taillée impure , et a fortiori impure pour construire à l'Eternel un autel ou un temple qu'elle SOUILLE par là même**.

(Ch 20,21) « **Si toutefois** (NB : **וְאִם** donc ni nécessaire ni suffisant à ce qui précède en haut de page) **tu ériges un autel de pierres, ne le construis pas en pierres de taille, car en les touchant avec le fer tu les as rendues profanes** »

(NB : Est-ce là, l'une des raisons chez les séfaradim, de la construction de tombes construites en terre cuite non pierreuse pétries et simplement blanchies ensuite à la chaux ?)

- ▶ Qu'il s'ensuit qu'un autel doit, de par sa nature même, -(*car fait par l'homme éphémère*) - , rester un lieu lui-même **EPHEMERE ET MOBILE** (*d'où l'obligation de bras porteurs de l'arche sainte en permanence laissés en place dans les anneaux de portage*) et donc être construit **POUR NE PAS DURER**, donc avec des pierres **NON** taillées , facilement soumises à des éboulis face aux éléments naturels.
D'ailleurs, lors de la sortie du rouleau, l'assemblée ne chante-t-elle pas en ce sens un **psaume 29** sur l'extrême fragilité et l'éphémère de notre monde ? (*Avou ladonai, bné élim...*)
- ▶ Que, dans la même optique, toute idée de construire une marche de parvis dans la construction, tendant à corrélér un dénivelé de hauteur avec l'accès à Dieu est **prohibée** (*Ceci tendrait à accréditer qu'il faille que l'autel doive être de niveau **surélevé**, pour pouvoir être plus « proche » de Dieu*) ce qui est un concept tenace, certes commun mais **ABSURDE**. Et ce , d'autant plus que l'on sait bien , depuis, que la terre est ronde qu'il n'y a ni haut ni bas dans l'univers. C'était aussi, par là même, un interdit d'avoir toute envie de reproduire l'architecture des temples de l'Egypte qui servait aux cultes idolâtres...
Donc Dieu se trouve aussi bien en « notre » haut qu'en « notre » bas ou vice versa...Si d'un côté les terriens marchent debout sur le plancher du globe terrestre, les terriens de l'autre côté marchent « tête en bas » ☺

(Ch 20,21) « **Tu ne dois pas non plus monter sur mon autel à l'aide de degrés** »

UNE REELLE INTERROGATION :

Un curieux tronçon de phrase de la Torah me paraît fort suspect de n'être qu'un sur- ajout tardif et apocryphe second : C'est celui qui termine le chapitre 20 de l'Exode et qui dit que l'interdiction de marche aurait comme alléguée finalité : **« Afin que ta nudité ne se découvre point »**: (sic) **אשר לא תגלה ערותך עליו**

CETTE PHRASE EST, D'EVIDENCE, ICI TOTALEMENT DÉPLACÉE COMME UN CHEVEU DANS LA SOUPE - TANT DE FORME QUE DE FOND – CAR ELLE JURE D'AVEC LE CONTEXTE DU CHAPITRE ET DU ROULEAU EN GENERAL

Et ce, pour au moins **TROIS** raisons :

1°) **SUR LA FORME**, sa relative vulgarité survient et surprend après l'énoncé d'un des plus beaux et plus sublimes textes de l'humanité, (comme si l'on rajoutait une phrase de rappeur de bas de gamme à du Baudelaire)

2°) **SUR LE FOND**, elle ne correspond, de plus, EN RIEN au contexte sus-jacent avec lequel elle dénote et jure

3°) Elle relève de surcroît d'une **IMPOSSIBILITE TECHNIQUE VESTIMENTAIRE**, puisque dans le Lévitique Ch 6 verset 3, il est clairement édicté que le Prêtre portera bien des caleçons longs de lin qui lui recouvriront toute sa chair et donc en totale impossibilité matérielle de pouvoir prétendument « découvrir sa nudité » à quiconque (sauf à pathologie exhibitionniste...) Ce tronçon incompréhensible est donc bien déplacé, d'allure fantaisiste et en tout cas **incohérent**

D'OU MA LEGITIME INTERROGATION SUR CE DERNIER TRONÇON DU DERNIER VERSET DU CHAPITRE 20:

N'était-ce là qu'une simple blague d'un scribe malicieux et non modifiée depuis ? Ou bien, plus vraisemblablement, n'aurait-on pas plutôt volontairement surajouté tardivement ce tronçon de phrase que surtout pour faire pure **DIVERSION** ? Le but pourrait alors avoir été de pouvoir ainsi justifier rétroactivement que, du temps de la construction du temple de Salomon, celui-ci le construisit sur un exact modèle interdit de l'architecture égyptienne (NB son épouse principale était fille de pharaon et égyptienne) et qu'il enfrenignit et outrepassa , par là même, en sa construction, ces deux commandements de l'Exode 1°) en interdit de pierre taillée et 2°)en interdit de parvis à degrés ? Quant au caractère éphémère de l'autel, Dieu s'en est lui-même chargé de nous le rappeler en faisant détruire les deux temples.

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°12)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites.**

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONÂÏ LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée.** Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinaï, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinaï, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES Vrais et faux prophètes : Nous avons d'abord vu en quoi le roi Saül, pris en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo –païen, puis nous avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique. **Les Hauts lieux** (Bamoth) transgressent de même le concept de **l'ubiquité** divine. Par opposition aux temples égyptiens laissés derrière , il faut désormais qu'un autel soit la symbolique de cette omniprésence : donc qu'il n'ait **ni** de surélévation (donc pas de marche en degrés) **ni** de fixité de son emplacement (donc pour ce faire sans pierre taillée impure. Mieux : des barres porteuses doivent être laissées en permanence dans les anneaux de l'arche pour symboliser cette non fixité,).

JUDEO – IDOLÂTRIES APRES LA SORTIE DU SINAI

LE CULTE UNIVERSEL PAIEN ET JUDEO-PAIEN DES « HAUTS LIEUX » (Bamoth)

DEUXIEME VOLET : (ILLUSTRATIONS : LES BONS, LES BRUTES ET LES TRU (cid) ANTS)

PASSONS D'ABORD SUR TROIS TRIBUS EXILÉES CAR DEVENUES « JUDEO-PAIENNES» (Racha) ☹️

(1 Chronique 5 ; 25)

« (Les trois tribus des **RUBENites**, **GADites** et demi-tribu de **MENASSE**) devinrent infidèles au Dieu de leurs ancêtres, en se prostituant aux divinités des peuples du pays que Dieu avait exterminés devant eux. Alors le Dieu d'Israël... les exila à Halah, Habor Hara et près du fleuve de Gozan où ils sont encore aujourd'hui »

DES EXEMPLES MAINTENANT DE ROIS AUX COMPORTEMENTS DIVERS

UN ROI « BON » (Tsadik)



LE ROI ASA ET SES VAINS EFFORTS

(2 Chronique 14 ; 1-2)

« Asa fit ce qui est bien et droit aux yeux de l'Eternel, son Dieu. Il fit disparaître les autels des croyances étrangères et les HAUTS LIEUX, brisa les stèles et abattit les statues d'Astarté »

(2 Chronique 14 ; 4)

« Il supprima dans toutes les villes de Judée, les HAUTS LIEUX et les statues du soleil »

(2 Chronique 15 ; 7)

« Toutefois, les HAUTS LIEUX ne disparurent point d'Israël, mais le cœur d'Asa resta fidèle à Dieu toute sa vie »

UN ROI « JUDEO-PAIEN » (Racha) ☹️ **LE ROI IDOLÂTRE JORAM**

(2 Chronique 21 ; 10)

« Joram avait abandonné l'Éternel, Dieu de ses pères, même lui (Gam ou) établit aussi des
« **HAUTS LIEUX** sur les montagnes de Juda, poussa la prostitution et dévoya Juda

UN AUTRE ROI « BON » (Tsadik) 😊 **LE ROI JOSAPHAT** (fils d'Asa)

(2 Chronique 17 ; 16)

« Josaphat grandit dans les voies du Seigneur, et il alla jusqu'à faire disparaître de Juda les
« **HAUTS LIEUX et les statues d'Astarté** »

UN ROI « JUDEO-PAIEN » CRUEL (Racha) ☹️ **LE ROI AHAZ**

(2 Chronique 28 ; 4)

« Il ne fit pas ce qui est droit aux yeux de l'Éternel... Au contraire il suivit l'exemple des rois
« d'Israël et fit même des idoles de fonte en l'honneur des Bealim. . Il offrit de l'encens dans la
« vallée de Ben-Himmon , **fit brûler ses fils dans le feu** (NB : culte de moloch) imitant les
« abominations des peuples que l'Éternel avait déposés au profit d'Israël. Il offrit des
« sacrifices et de l'encens sur les **HAUTS LIEUX** et les collines et sous tous les arbres
« verdoyants

(2 Chronique 28 ; 25)

« Et dans chaque ville de Juda, il érigea des **HAUTS LIEUX** pour encenser les dieux étrangers
« irritant ainsi l'Éternel le Dieu de ses pères.... On ne l'inhuma point avec ses pères mais à
« Jérusalem...

UN ROI TRÈS « BON » (Tsadik) 😊 **LE ROI JOZIAS**

(2 Chronique 34; 4)

« Il fit ce qui plaît aux yeux de l'Éternel...sans s'en écarter ni à droite ni à gauche ..Il purifia Juda
« et Jérusalem des **HAUTS LIEUX**, des Achera, des idoles et des statues...détruisit les
« autels des Bealim (NB culte solaire, lunaire, astral) il fit abattre les emblèmes du soleil..
« brûla les ossements des prêtres Cohanim sur leurs autels, purifia Juda et Jérusalem...

**NB : C'EST SOUS SON REGNE ET EN RESTAURANT LE TEMPLE DU SEIGNEUR QUE
FUT TROUVÉ LE LIVRE DE LA THORAH** (2 Chronique 34; 14 et suiv)

MALHEUREUSEMENT LE JUDEO-PAGANISME REPARTIT DE PLUS BELLE SOUS
LE ROI SEDECIAS. MAIS CETTE FOIS -CI, DIEU MIT EN ŒUVRE LA TRISTE
SANCTION ANNONCÉE DANS LE PACTE DE MOAB (EN SORTIE DU SINAÏ)

(2 Chronique 36 ; 14)

« Imitant le roi judéo -païen Sédécias) **tous les chefs des prêtres et le peuple multiplièrent leur
« félonies, en se livrant à toutes les abominations des païens** « (NB : le texte nous dit que Dieu
« en punition **LES LIVRA ALORS AUX CHALDEENS QUI LES MASSACRERENT OU LES EXILERENT)**

CONCLUSION SUR LES HAUTS LIEUX

LE RITE DES HAUTS LIEUX FAIT PARTIE INTEGRALE DES MŒURS PAIENNES ET DONC NON TORAIQUES
Toutes ces croyances perverses et cycliques vont perdurer et se retrouver ensuite lors des exils, et dans
une partie (mais heureusement pas tout) du talmud . Ces écrits païens n'y devraient plus y trouver leur
place . Pourtant une hétérodoxie les y maintient. Ce fera là l'objet de nos prochains entretiens

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°13)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites.**

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONAI LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée.** Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinai, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinai, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES Vrais et faux prophètes : Nous avons d'abord vu en quoi le roi Saül, pris en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo -païen, puis nous avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique. **Les Hauts lieux** (Bamoth) transgressent de même le concept de **l'ubiquité** divine. Par opposition aux temples égyptiens laissés derrière , il faut désormais qu'un autel soit la symbolique de cette omniprésence : donc qu'il n'ait **ni** de surélévation (donc pas de marche en degrés) **ni** de fixité de son emplacement (donc pour ce faire sans pierre taillée impure. Mieux : des barres porteuses doivent être laissées en permanence dans les anneaux de l'arche pour symboliser cette non fixité,). Ce culte païen s'enracine dans le peuple, la prêtrise, les rois. Les efforts de quelques uns, rois ou prêtres fidèles à l'Eternel sont soit inopérants soit à effet des plus éphémère. Aussi le texte des chroniques conclue que c'est dans cet éloignement tant doctrinal et culturel du vrai message du Sinai – sur lequel il est demandé de dévier ni à droite ni à gauche - qui explique le massacre du peuple et leur exil.

JUDEO – IDOLÂTRIES PERSISTANTES DANS LE TALMUD (I)

AVERTISSEMENT AU LECTEUR SUR LES CHAPITRES A VENIR :

Le talmud est un ouvrage colligé de pensées rabbiniques. De grands sages y ont écrit de magnifiques propos de très grande sagesse, même s'ils s'opposent en contradictions et divergences d'écoles

C'est cette meilleure part là de cet ouvrage qu'il nous faut savoir retenir et transmettre, mais tout en gardant notre entier esprit CRITIQUE sur certains autres de ses aspects valant absurdités païennes au regard du message de Moïse.

En effet ce talmud me paraît d'autant moins « divin » que,

D'UNE PART certains de ses concepts relèvent d'une conception d'époque obsolète et désuète. Par exemple tous les énoncés qui reposent sur une terre discoïde plate et de sept cieux en cloches superposées (concept de Ptolémée) mais surtout et

D'AUTRE PART, il comporte malheureusement des inepties , que l'on a incompréhensiblement conservées par compilation séculaires ,

considérées par certains comme de « vérité sacrée » et **que nous verrons, entrant dans ces entretiens, comme n'étant en**

réalité que des absurdités totalement idolâtres et païennes, au sens de la Torah, avec des thèmes idolâtres empruntés aux civilisations environnantes, phénicienne, babylonienne, romaine ou autres . Il faut dénoncer la passivité béate de certains fidèles « béni oui-oui », démissionnant de leur liberté de réflexion face à ces dérives - en rien édictées (bien au contraire !) par la Loi mosaïque - qui violent les exigences du décalogue et de la Torah ainsi bafouées . Or, sauf handicap mental avancé ce « RMI » CRITIQUE est accessible à tout un chacun (Deutéronome 30 : 11-14 : **Cette Loi que je t'impose en ce jour, elle n'est ni trop ardue pour toi, ni placée trop loin... Non, la chose est tout près de toi.** Continuer donc à vouloir encore prétendre et affirmer au 21^{ème} siècle , que le talmud serait d'origine prétendument divine, outre son hétérodoxie, relève d'une triple absurdité parce que 1°) Dieu ne saurait par exemple ignorer que la terre qu'il a créée est ronde et raisonner sur une terre plate 2°) Dieu ne saurait affirmer le tout et son contraire qu'on y trouve en assertions opposées à 180° 3°) Dieu ne saurait renier son message donné à Moïse au Sinai pour laisser place à des rabbins qui auto - divinisent une pensée de niveau des plus variable et qui prétendent ainsi se substituer « de fait » au DIVIN. Telle est ma position après 57 ans d'étude du sujet. Mais cette parenthèse faite, n'oublions pas cependant combien reste grande la sagesse de quelques grands du talmud qui ont su garder leur bon sens.

SOYONS CRITIQUE MAIS NE REJETONS PAS LE BEBE AVEC L'EAU DU BAIN.

LES DEMONS DU TALMUD

(1^{er} sous – chapitre)

Jusqu'à Saadia Gaon mais surtout avec **Maimonide** qui combattit ces déviations, la croyance animiste liée aux **mauvais esprits** était implantée à la fois tant parmi les gens dits cultivés que dans la masse.

Le Talmud, empruntant en « suivisme » les **judéo- païens** intérieurs à la communauté ou aux païens des nations extérieures (goyim), avait fait sien ces superstitions et l'objet de certaines de ses lois.

Or rappelons que dans la Torah, (*dans Deutéronome 32,12*) Moïse nous rappelle que :

Adonai badad Yan'kh'énou vé ein imo él nékh'ar

A LUI SEUL l'Eternel nous dirige, et IL ne coexiste avec NULLE autre puissance

De plus, nous avons vu, ci-dessus, une vérité judaïque première et fondamentale. Tellement fondamentale que nous insistons encore et à nouveau là dessus : (*Deutéronome 30 ; 11-14*):

« *Cette Loi que je t'impose en ce jour, elle n'est ni trop ardue pour toi, ni placée trop*

« *loin... Non, la chose est tout près de toi*

Et pourtant, malgré ces prescriptions du rouleau invitant au bon sens et à la réflexion, les rabbins du Talmud, dont on aurait attendu une toute autre position, donnaient des prescriptions véritablement païennes impliquant (en alléguée *loi orale divine* (sic)) la réalité des démons :

(NB : « donnaient » ? NON, « donnent » toujours pour certains. L'obscurantisme et le judéo –paganisme décrit dans tous nos entretiens précédents ont la vie dure. Ces prescriptions sont en effet encore enseignées dans le judaïsme français officiel NON LIBERAL par un ainsi dénommé « rabbin » (sic) CHAYA sur le site officiel Leava . fr. Amusez vous à le consulter, vous ne rêverez pas , vous entendrez des propos dignes du moyen âge: recherchez sur la rubrique dite de « pensée juive » en recherchant sur Google et en tapant sur le moteur:

Pensée juive : Démons et Magie (cours de vidéo de Rav Ron Chaya)

Ainsi, (dans le traité Chabat 2,5) , à propos de ce qui doit - ou ne doit pas - se faire le jour du sabbat, on décrète que :

« *Celui qui éteint une lampe par peur d'être attaqué par un mauvais esprit n'est pas coupable »*

Ou encore : (Eroubin, 4, 7) :

« *Si quelqu'un a été contraint à dépasser la distance autorisée le jour du sabbat, contraint par un mauvais esprit, il ne doit avoir fait de son propre gré que quatre coudées au plus »*

Ou encore (Sota 3 a) :

« *Personne ne commet un péché quand entre en lui un esprit malfaisant »*

Ou encore : (Eroubin 41 b) « *Parmi les trois causes qui poussent une personne à transgresser la volonté du Créateur,(il y a) un esprit malfaisant »*

Même le Pirké Aboth (5,9) traité de sagesse du talmud, pourtant dominé par de grandes et belles maximes pleines de bon sens, même lui va jusqu'à fabuler en cette voie en s'éloignant du message de la Torah, et à rendre implicitement Dieu responsable des mauvaises actions de l'homme puisque Dieu est censé être à l'origine de la création de ces êtres nuisibles qui « possèdent » l'humain

« *Assara dvarim nivrou bé érev chabat, bein achmachot...af a mazikin »*

« *Parmi les dix choses qui ont été créées la veille de chabat figuraient même les mazikin, les esprits malfaisants »*

Rappelons, pour les lecteurs non juifs de cet article et que nous rassurons, que notre judaïsme en son rouleau de la Torah, dénonce ces futures dérives, et nous interdit de telles fadaïses en quelconque surajout ou déviations.

Ainsi :

(Deutéronome 4,2)

« N'ajoutez rien à cette parole que je vous donne, en ayant soin de ne point en rajouter ni en retrancher »

ou bien : (Deutéronome 28,14)

« Ne dévie pas à droite ni à gauche pour des croyances étrangères »

Cette « idée-force » est d'une telle importance qu'elle nous est martelée et réitérée en de nombreuses reprises dans le rouleau (Deutéronome 5,28) (Deutéronome 17,11)

voire même réitérée en dehors du rouleau (Josué 1,17) (Josué 23,6) (2Rois 22,2) (Proverbes 4,27) (2 Chroniques 34,2)

Ainsi, alors même que, dans la création il est écrit que (Genèse 1, 24): « *Dieu dit : que la terre produise des créatures vivantes selon leurs espèces* » et que le texte nous précise bien ensuite qu'il s'agit là du bétail domestique, des reptiles, des bêtes sauvages, des poissons et autres espèces, **toutes espèces bien précises et réelles**, le talmud (traité Genèse R. 7, 5) tente de nous faire croire l'ineptie textuelle que, par respect du sabbat (sic) Dieu « s'arrêta à mi-chemin de sa création inachevée »(sic) et ne créa alors que des êtres encore désincarnés en état d'âmes....

*Or d'une part, ceci est totalement contraire au Kiddouch (sanctification) du vendredi soir, texte reprenant la Genèse Ch 2, 1, et qui nous rappelle avec force, chaque semaine, chaque vendredi soir, que Dieu avait bien tout terminé de tout ce que contenaient cieux et terre « *vaykh'oulou a chamaim vé aarets vé kol tsévaam* »*

Et, d'autre part, en réciproque et avec humour, et emboîtant le pas à la même démarche d'ineptie, ne pourrait-on dire et imaginer alors que, comme pour Adam, IL aurait créé en premier des êtres de chair mais où il n'avait pas eu le temps, avec leur raisonnement, de mettre dans leur cervelle une dose minimale de bon sens et de jugeotte ☺ ?)

De même (selon le *Traité Sanhédrin 109, a*), Dieu transforma une partie des hommes de Babel en **esprits, démons, diables nocturnes** et....en **singes** !!! (théorie très subtile du singe qui descend de l'homme ? – en somme la théorie de Darwin mais à l'envers, et énoncée en paradoxe par ceux-là même qui réfutent l'évolution, sauf si elle est....rétrograde. Mesdames enceintes, prenez garde à votre descendance ☺)

De tels écrits talmudiques, outre leur totale stupidité et aberration, relèvent **bien de modes de pensée indéniablement judéo-paiens** et, selon mon point de vue convaincu, sont un vrai blasphème envers l'Eternel car ils bafouent le message clair de la Torah.

Aura-t-on jamais, un jour, le courage de refondre le talmud, et ainsi d'en enlever, par des coupes sombres, toutes ces inepties relevant du plus primaire obscurantisme, et en les considérant comme ce qu'elles sont, c'est-à-dire non pas des alléguées « *paroles divines de transmission orale* » (sic) permettant à leurs auteurs de s'auto - adouber, mais bien comme des 'pensées' **totalelement étrangères au judaïsme** et donc indignes de les conserver pour toute saine transmission du judaïsme aux générations futures ?

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDLÂTRIQUES POSTERIEURES (Entretien n°14)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites.**

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONAI LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même il sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée.** Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinai, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinai, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES Vrais et faux prophètes : Nous avons d'abord vu en quoi le roi Saül, pris en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo -païen, puis nous avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique. **Les Hauts lieux** (Bamoth) transgressent de même le concept de l'**ubiquité** divine. Par opposition aux temples égyptiens laissés derrière , il faut désormais qu'un autel soit la symbolique de cette omniprésence : donc qu'il n'ait **ni** de surélévation (donc pas de marche en degrés) **ni** de fixité de son emplacement (donc pour ce faire sans pierre taillée impure. Mieux : des barres porteuses doivent être laissées en permanence dans les anneaux de l'arche pour symboliser cette non fixité,). Ce culte païen s'enracine dans le peuple, la prêtrise, les rois. Les efforts de quelques uns, rois ou prêtres fidèles à l'Eternel sont soit inopérants soit à effet des plus éphémère. Aussi le texte des chroniques conclue que c'est dans cet éloignement tant doctrinal et culturel du vrai message du Sinai – sur lequel il est demandé de dévier ni à droite ni à gauche - qui explique le massacre du peuple et leur exil.

PERIODE TALMUDIQUE **La croyance aux démons** : Au-delà des fariboles, elle viole le monothéisme absolu du Dieu **UN**,

JUDEO – IDOLÂTRIQUES PERSISTANTES DANS LE TALMUD (I)

Je renvoie le lecteur à l'avertissement mis en exergue dans le chapitre 13

Le talmud est un ouvrage colligé de pensées rabbiniques. De grands sages y ont écrit de magnifiques propos de très grande sagesse, même s'ils s'opposent en contradictions et divergences d'écoles

C'est cette meilleure part là de cet ouvrage qu'il nous faut savoir retenir et transmettre, mais tout en gardant notre entier esprit CRITIQUE sur certains autres de ses aspects valant absurdités païennes au regard du message de Moïse.

Comme nous le faisons ici, il faut savoir dénoncer avec force les judéo - paganismes qui y sont amalgamés

SOYONS DONC CRITIQUE MAIS NE REJETONS PAS LE BEBE AVEC L'EAU DU BAIN.

LES DEMONS DU TALMUD (suite)

(2^{ème} sous – chapitre)

Dans ce prolongement de l'étude des absurdités et de l'obscurantisme du talmud allégué « *divin* », et en cet entretien -ci voyons

1°) l'origine de ces allégués démons, de ces allégués puissances

2°) à quoi ressembleraient-ils ?

Laissons pour d'autres entretiens

3°) où seraient leurs « repères » préférentiels

4°) contre qui ils seraient prétendument nocifs

5°) et les très sérieuses convictions « rabbiniques » pour les chasser

L'origine des démons selon le talmud (sic)

(Michna Traité Babba kamma 16 a) en une théorie « évolutionniste » ☺ !!
« L'hyène mâle devient au bout de sept ans une...chauve souris ! La chauve souris
« devient au bout de sept ans un...vampire ! Le vampire devient après sept ans...une
« ortie ! L'ortie, au bout de sept ans devient une épine laquelle, au bout de sept ans
« devient Un démon ! » (sic) CQFD

A quoi donc ressembleraient-ils ?

(Traité Khag. 16 a)
« Ce sont des êtres ailés, qui volent d'un bout à l'autre du monde et connaissent même
« l'avenir , Mais comme les humains, ils mangent et boivent, procréent et meurent »
(NB : en somme l'équivalent des demi-dieux grecs – Héraclès, Persée, Enée etc...- ou des
divinités inférieures – de plus leur mobilité « touristique » leur évite la crise du pétrole... ☺)
Voire même (Aboth de R. Nathan ARN 37): « Ils peuvent jusqu'à changer d'aspect (sic)»

Les démons « talmudiques » sont-ils nombreux ?

(Traité Berechit 6 a) Réponse :
*Ils sont plus nombreux que nous, ils nous entourent comme les sillons autour d'un
champ. Chacun de nous en a mille (!!!) à sa gauche et des myriades à sa droite et la
cohue qui se presse pour entendre les discours publics leur est due. Le monde entier en
est rempli par des mauvais esprits et des démons nuisibles.
A tel point que l'usure des vêtements est rapportée à leurs frottements ainsi que les
douleurs des genoux »*

(Tankhouma michpatim § 19)
«Dans l'espace d'un quart de kab en ce monde, il se trouvent au moins neuf kabs de
« démons »

« zoologie talmudique » des démons

(Traité Gittin 68 a)
Le célèbre rabbi Yokhanan affirmait avec grand sérieux : « Il y a 300 espèces de démons
mâles à Sikhnin (NB : ville de Galilée) quant au démon femelle, j'ignore ce qu'elle est »

Arriverait-on d'aventure à les voir ?

Mais oui, mais oui ! Il suffit de demander le programme :

(Traité Béréchit 6 a)
« Il faut prendre le premier né d'un premier né d'une chatte noire, les rôtir au feu, les
« réduire en poudre. Mais cette poudre à mettre dans les yeux conservant un pouvoir
« maléfique, il faut la verser dans un tube de fer et sceller ce tube pour éviter tout mal »

**Pauvre, inexistant et « pseudo- judaïsme » écrit par des allégués 'rabbins' talmudiques
mais qui ne sont tout au plus que des demeurés JUDEO-PAÏENS d'époque !!**
Et dire que certains y voient encore là une « loi orale de transmission divine » ???!! Quelle
immense injure faite à l'Eternel, Dieu UN par ces traités et leurs adeptes inconditionnels !

A SUIVRE